

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF138

présenté par

Mme Petex, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Rolland, M. Boucard,
M. Fabrice Brun et Mme Duby-Muller

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
